

RÉDACTION

ADMINISTRATION
BUREAU D'ABONNEMENTS
Rue Pépinière, 3.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste.
Les abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

Table with columns for duration (Un an, 6 mois, 3 mois) and price (Fr. 20, 10 50, 5 50). Includes postal rates and price per number (10 centimes).

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉE EN 1798

ANNONCES

Agence de publicité

HAASENSTEIN & VOGLER

Lausanne, Rue du Grand-Chêne, 11.

Bâle, Berne, Chaux-de-Fonds, Coire, Fribourg, Genève, Lugano, Lucerne, Montreux, Neuchâtel, Porrentruy, St-Gall, St-Imier, Zurich et succursales à l'étranger.

PRIX DES ANNONCES

Table with columns for location (Pour la Suisse, Pour l'étranger, Réclames) and price (25 centimes, 30 centimes, 1 franc).

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 25 septembre.

BULLETIN POLITIQUE

Manœuvres militaires.

Les grandes manœuvres d'automne sont maintenant un peu partout terminées à l'étranger et l'heure est venue où la presse les discute.

En France, tandis que des exercices suivent la formule consacrée, se déroulant en Dauphiné autour du château de Mazenod, la nouvelle propriété du président Loubet, où les officiers étrangers ont été somptueusement reçus, des manœuvres plus intéressantes avaient pour théâtre le plateau mamelonné du Limousin.

Il s'agissait pour celui-ci de faire prévaloir ce qu'on appelle, depuis la guerre sud-africaine, la tactique boer. Ses partisans alléguent que les chefs supérieurs peuvent bien amener leurs troupes à pied d'œuvre, mais que là se bornera désormais leur tâche.

M. Malo, du Journal des Débats, très compétent adversaire de la tactique nouvelle, affirme que l'expérience tentée par le général de Négrier n'a point été complète et qu'elle a échoué.

En Allemagne, on a fait simultanément de grandes manœuvres navales et de grandes manœuvres terrestres.

Sur les premières, les journaux ne tarissent pas d'éloges. Les escadres ont évolué pendant tout un mois, tant sur la mer du Nord que sur la mer Baltique. Les navires de guerre ont essayé toute une série de tempêtes qui ont mis à une rude épreuve les marins et les navires.

Les manœuvres impériales ont, comme chaque année, été le point culminant. Quatre corps d'armée y ont pris part. Elles se sont déroulées sur une série de champs de bataille historiques: Lutten, Rossbach, Iena, Grossgörschen.

M. C. Decoppet, conseiller d'Etat, qui présidait, a exposé le but de la convocation et ouvert successivement la discussion sur les trois arrêtés soumis au peuple suisse.

M. Emile Gaudard, conseiller national, a exposé les motifs qui militent en faveur du rejet de l'initiative Hochstrasser-Fonjallaz (base électorale du Conseil national).

A l'unanimité moins deux voix, l'assemblée s'est associée à ses conclusions et a décidé de recommander un vote négatif.

L'unanimité a été complète, mais cette fois dans le sens affirmatif, en ce qui concerne la révision de l'article 32 bis de la Constitution: faculté rendue aux cantons d'élever de 2 à 10 litres la quantité de boissons spiritueuses pour laquelle la vente est libre.

M. Thélin, député aux Etats, a exposé la question. Le troisième objet, la révision du code pénal fédéral permettant de traduire devant la cour pénale du Tribunal fédéral ceux qui excitent les militaires à commettre des crimes ou délits réprimés par la loi militaire, a soulevé une discussion.

fait, on n'avait pas sous les yeux une image fidèle de la guerre. Surtout on prend à partie, souvent avec une certaine liberté, la grande charge de cavalerie finale, conduite par l'empereur en personne, qui constitue un numéro incalculable au programme des grandes manœuvres annuelles.

Enfin, des écrivains militaires sérieux blâment les parades et revues comme inutiles et fastidieuses. L'empereur n'en a pas passé moins de cinq. Un général de division, M. de Schmid, propose de les supprimer complètement et d'abolir aussi les musiques militaires, si nombreuses qu'en les mettant dans le rang, le ministre pourrait se dispenser de solliciter du Reichstag de nouvelles augmentations des effectifs.

Tandis que partout les armées manœuvraient, les congrès de la paix ne restaient pas inactifs. Deux ont siégé presque simultanément: l'un à Vienne, l'autre à Rouen. On y a entendu de beaux et bons discours. On y a voté de bonnes et belles résolutions.

Bulletin météorologique du 25 sept. à 7 h. mat.

Meteorological bulletin table with columns for location (Genève, Lausanne, Vevey, etc.), weather conditions (Couvert, calme), and temperature.

Le triple plébiscite du 25 octobre.

On commence à se préoccuper un peu partout de la triple votation fédérale du 25 octobre.

La Revue d'hier nous rapporte que le parti radical vaudois a pris position dans une assemblée de délégués qui a eu lieu mercredi, 23 septembre, au Café du Musée et à laquelle assistaient environ quatre-vingt citoyens.

M. C. Decoppet, conseiller d'Etat, qui présidait, a exposé le but de la convocation et ouvert successivement la discussion sur les trois arrêtés soumis au peuple suisse.

M. Emile Gaudard, conseiller national, a exposé les motifs qui militent en faveur du rejet de l'initiative Hochstrasser-Fonjallaz (base électorale du Conseil national).

A l'unanimité moins deux voix, l'assemblée s'est associée à ses conclusions et a décidé de recommander un vote négatif.

L'unanimité a été complète, mais cette fois dans le sens affirmatif, en ce qui concerne la révision de l'article 32 bis de la Constitution: faculté rendue aux cantons d'élever de 2 à 10 litres la quantité de boissons spiritueuses pour laquelle la vente est libre.

partie de l'opinion publique qui se fait une idée erronée de la portée et de l'application de cet article et qu'il sera difficile de ramener à une plus juste appréciation.

Au vote, à l'unanimité moins trois voix, l'assemblée a préavisé pour l'adoption. Le parti démocratique recommandera donc de voter non sur la première question et oui sur les deux autres.

C'est dans ce sens que ses délégués voteront à l'assemblée du parti radical démocratique suisse, le 27 septembre, à Olten.

Nous ne savons pas encore quelle attitude prendra le parti libéral vaudois, mais suivant toutes les probabilités il se prononcera comme l'assemblée des délégués du parti radical, dont les décisions concordent d'ailleurs avec les votés des députés libéraux vaudois au Conseil national.

Les radicaux genevois ont pris des déterminations différentes. Leurs délégués — comité central — se sont réunis mardi soir sous la présidence de M. Oltramare. Voici, d'après le Genevois, les résolutions prises:

- 1° Le comité central du parti radical a décidé, à l'unanimité, de repousser l'initiative Hochstrasser-Fonjallaz, et de prendre énergiquement position contre cette motion. 2° A l'unanimité également il a décidé de rejeter l'adjonction au code pénal fédéral visant l'incitation à l'insubordination en matière militaire. 3° En ce qui concerne la nouvelle disposition constitutionnelle réservant aux cantons le droit d'élever de deux à dix litres le minimum de vente des boissons fermentées, le comité a décidé de réserver toute décision jusqu'après l'assemblée des délégués du parti radical suisse à Olten.

Les décisions des radicaux bernois ne sont pas non plus les mêmes que celles de leurs coreligionnaires de Vaud et de Genève.

Leurs délégués se sont réunis mercredi soir, 23 septembre.

Après avoir entendu un rapport de M. Scherrer, député aux Etats, sur la question des dix litres, l'assemblée a décidé de ne pas prendre position vis-à-vis du projet et de laisser chacun libre.

M. David, conseiller national, a rapporté sur l'adjonction au code pénal; l'assemblée a décidé d'appuyer le projet.

M. Zoller, conseiller national, a rapporté sur l'initiative Hochstrasser-Fonjallaz; l'assemblée a décidé de la combattre par tous les moyens.

L'assemblée a désigné comme délégués à l'assemblée d'Olten (27 septembre): MM. Amstein, journaliste; Burkhardt, conseiller d'Etat; David, conseiller national; Louis Dietrich, Ed. Eckenstein, H. Gautschi, Gisi, journaliste; Gottschalk, Huber, président du tribunal; Kinkelin, professeur; Mury, conseiller national; Rothenberger, Schär, président; Scherrer, député aux Etats; Stöcklin, Sturzenegger, Zoller, conseiller national, et Zuti, conseiller d'Etat.

LETTRE DE PARIS

Paris, 24 septembre.

DELAUNAY

Les journaux annoncent que Delaunay vient de mourir dans sa retraite de Versailles et qu'il avait soixante-dix-sept ans. Vous avez bien lu: soixante-dix-sept ans. Pour les Versailles, qui l'ont vu passer, vieux monsieur appuyé sur un bâton, pareil à un commandant de recrutement en retraite, dans les avenues vides et désertées de la ville déchu, ce chiffre, cet âge peut-être n'ont pas été une surprise.

Les Parisiens de Paris, c'est une stupeur. C'était hier pourtant que, resplendissant de jeunesse, il jouait les amoureux de Molière et les amoureux de Musset. Etait-ce bien hier, après tout? Quand on compte, on trouve qu'il y a dix-sept ans, et l'on nous dit alors qu'il en avait soixante. Soixante ans, personne ne voulait le croire; dix-sept ans, personne ne le croira. Comme le temps passe et comme nous vieillissons.

Il y a des acteurs qui naissent vieux et il y en a qui sont destinés à mourir jeunes. De ces derniers, la tradition semble se perpétuer au Théâtre Français. Suzanne Reichenberg, qui est maintenant retirée de la scène, et devenue une baronne authentique, très connue dans le grand monde, Suzanne Reichenberg, lorsqu'on l'appelait déjà la « petite doyenne » rajouissait encore les ingénues. C'est la petite Muller qui lui a succédé. Je ne vous dirai pas son âge, parce que ce ne serait pas discret, et puis je ne sais le pas. Mais voici bien vingt-cinq ans qu'elle s'obstine à en avoir dix-huit. Delaunay, cependant, fut plus extraordinaire encore. Il n'avait pas seulement, comme Reichenberg et Muller, la jeunesse du visage; il avait, de plus qu'eux, la jeunesse du cœur. Il avait surtout la jeunesse du geste. Il gambadait à perdre haleine...

Il excellait dans les amoureux de Molière, et ce n'est pas facile. Excepté en ce qui concerne les Femmes savantes, dans la scène admirable où il remet si pro-

prement Trissotin à sa place: les autres sont stupéfaits d'insignifiance, et on comprend difficilement que toutes les petites oies blanches qu'ils demandent en mariage se fassent tant de « bile » parce que leur papa refuse son consentement. Avec Delaunay, on comprenait très bien. Il était si parfait gentilhomme, si séduisant et si souple, et si charmant de figure, malgré qu'il eut le nez en trompette; et il portait avec tant de panache et de fièvre élégance le feutre et les rubans; et sa voix était une caresse et une musique...

Ce n'est pas cependant qu'il fut un comédien très intelligent. Instinctif et séduisant, véritable charme de la nature, il ne connaissait ni tous les secrets, ni toutes les ressources de son art. Professeur au conservatoire, il passe pour n'avoir jamais su former un élève. Acteur, il échoua dans les rôles qui demandent, dans la composition, un effort de la pensée. Et peut-être est-il excessif de dire dans « les » rôles, car il n'y en eut qu'un de ce genre, si je me souviens bien. Ce fut le Misanthrope, sa dernière création et son premier succès. Il disait ces vers bouffés avec sa voix chantante, il adoucissait ces gestes brusques et ces haussements d'épaules, et il y avait des roucoulements jusque dans ces sombres boutades: il prêtait à Alceste l'âme de Philinte, éconduisait Arsinoé avec une grâce courtoise, et psalmodiait, au lieu de la dramatiser, la chanson du roi Henri. Il ne faut pas forcer son talent. Fortunio ne sut pas déplaire.

Le prétexte de sa retraite fut, je crois, l'incident Dudley. Qui se rappelle encore cette tempête dans un foyer? Je ne sais plus très bien moi-même pourquoi on voulait renvoyer la consciencieuse tragédienne. Ce qui est certain, c'est qu'un ministre avait fait de son maintien une question de portefeuille, tandis que Coquelin disait: elle ou moi. Comme le ministre avait été en mauvais termes avec Gambetta, dont Coquelin, comme chacun sait, s'est toujours cru le confident, ce fut bientôt le régime opportuniste qui fut mis en question. Etait-ce par hostilité de l'opportunisme ou par galanterie de collègue? Toujours est-il que la jeunesse des écoles, dont j'étais alors, prit parti pour la tragédienne.

La classe de rhétorique de Condorcet envahit le parterre à une représentation de Phèdre et fit infiniment de poussière en applaudissant avec les pieds. Dudley, électrisée, joua comme onques jamais n'avait fait avant, ni ne fit depuis. Elle resta. Coquelin partit, et peu après lui, Delaunay. A première vue, nous n'avions pas fait une brillante opération. Mais, peut-être, avions-nous, sans le vouloir, fourni à l'excellent artiste l'occasion de disparaître à temps pour ne pas se diminuer.

Dans la vie d'un acteur célèbre, la représentation de retraite est, en général, l'avant-dernière date, celle de l'apothéose et en même temps celle de l'oubli. Puis on ne parle plus de lui qu'à l'article nécrologique. On devait pourtant parler encore une fois de Delaunay vivant. Quand les souverains russes vinrent à Versailles, on alla le chercher dans sa retraite. D'une voix qui n'était plus qu'un souffle, il récita la Soirée perdue, associant ainsi, au déclin de sa vie, dans un même hommage, ses deux chers auteurs, Molière et Musset. Puis il acheva de mourir, en face de ce palais où Molière venait jouer ses œuvres, tout près de ces trois marches de marbre rose que Musset avait chantées.

Le rôle en cette affaire semble tout autre que celui qu'on a voulu lui attribuer. A la suite de ce conseil d'enquête, l'officier incriminé fut renvoyé en France. Lorsque j'eus en mains toutes les pièces de l'enquête, je me rendis compte qu'elle avait été menée avec une partialité révoltante; que de graves irrégularités avaient été commises, que des pièces que l'officier voulait présenter pour sa défense n'avaient pas été examinées, et que c'est à peine si on avait consenti à l'écouter.

J'écrivis donc à l'amiral Maréchal: je lui exposai ma manière de voir, je lui dis qu'il ne me semblait pas que les faits reprochés à l'officier fussent de nature à motiver son envoi devant un conseil d'enquête, et qu'en agissant ainsi, il s'était mêlé de la vie privée de cet officier; en outre, en raison de la façon bizarre dont avait été menée l'enquête, je dus blâmer la procédure suivie.

L'amiral me répondit sur un ton d'une violence extrême: « Votre lettre, écrit-il, ne peut étonner que de quelques sous-verges haineux qui ne méritent que le mépris... Un ministre dans les veines duquel circule de l'honneur et du sang français ne s'abaîsse pas à ce point. Qu'en pensez-vous? » Dans la lettre que je lui avais écrite, parlant de la composition du conseil d'enquête, je m'étais exprimé à peu près ainsi: « ... le conseil d'enquête choisi par vous... » Le mot « choisi », j'en conviens, n'était pas l'expression littérale exacte, mais elle était vraie dans une large mesure, puisque l'amiral choisissait le président et le rapporteur du conseil. Eh bien! savez-vous comment l'amiral Maréchal a qualifié cette expression? Il l'a qualifiée de « petite infamie ».

Un officier général, un amiral commandant une des plus importantes forces navales de la République a-t-il le droit de discuter les ordres du ministre duquel il relève? Non, n'est-ce pas, la question ne se pose même pas. Il n'a pas non plus, je pense, le droit de l'injurier. C'est cependant ce que l'amiral Maréchal n'a pas hésité à faire, vous l'avez vu.

J'ai soumis toutes les pièces, toutes, entendez-vous, à mes collègues au dernier conseil des ministres, tous ont été indignés et douloureusement surpris; tous ont été d'accord qu'il fallait faire un exemple et que l'amiral Maréchal méritait d'être sévèrement puni.

L'Eglise et l'Etat. La Petite République donne l'analyse suivante du projet de séparation des Eglises et de l'Etat que M. Briand a été chargé de rédiger pour la commission de la Chambre chargée d'étudier cette question:

Dans son projet, Briand établit la liberté absolue au point de vue religieux, mais il prend des précautions sérieuses et nécessaires contre les abus que pourraient commettre les Eglises en s'immisçant dans les affaires de l'Etat et en mettant leur influence au service d'une cause politique.

A ce point de vue, Briand serre de très près le droit commun. Il ne s'en écarte que dans l'intérêt de l'ordre public. Son projet fixe dans tous ses détails le régime qui suivra la dénonciation du Concordat. Il faut noter, toutefois, que Briand ne fait pas un sort particulier à l'Eglise catholique. Les règles qu'il édicte sont les mêmes pour toutes les religions, pour tous les cultes.

Les dispositions législatives présentées par notre ami établissent une présomption de propriété au bénéfice de l'Etat, des départements et des communes sur les églises, temples, synagogues, presbytères et autres édifices habités par les prêtres de tous ordres. Cependant un droit de revendication au profit des intéressés leur permettra, dans un délai déterminé, de prouver, s'ils le veulent, que ces établissements sont leur propriété, c'est-à-dire qu'ils ont été édifiés sans le concours de l'Etat, des départements et des communes.

Ajoutons qu'un système de pensions viagères est édicté au profit des ministres des cultes qui justifieront d'états de services suffisants. Ces pensions seront proportionnelles. La proportionnalité sera basée sur le nombre des années de fonctions rétribuées. Que deviendront les édifices occupés par les prêtres? Briand impose pendant cinq ans à l'Etat et aux communes l'obligation de louer ces édifices aux sociétés civiles formées pour l'entretien du culte. Les dispositions relatives à la location de ces immeubles sont, comme on le voit, très larges. Les sociétés civiles formées pour l'entretien du culte devront se conformer, sauf des restrictions très légères, à la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations. Le projet n'admet pas que ces associations, qui auront le droit de s'unir même sous une direction centrale, puissent recevoir des subventions des communes, des départements ou de l'Etat sous quelque forme que ce soit. D'après le projet de Briand, l'Etat ne s'immiscera en rien dans l'organisation intérieure des églises: fixation des tarifs; horaires des cérémonies, etc. La loi de police des cultes se bornera à réprimer les abus commis par les prêtres soit contre des particuliers, soit contre l'Etat. Comme le projet déposé par le citoyen Francis de Pressensac, le projet de Briand règle le régime des inhumations.

Le rôle en cette affaire semble tout autre que celui qu'on a voulu lui attribuer.

A la suite de ce conseil d'enquête, l'officier incriminé fut renvoyé en France. Lorsque j'eus en mains toutes les pièces de l'enquête, je me rendis compte qu'elle avait été menée avec une partialité révoltante; que de graves irrégularités avaient été commises, que des pièces que l'officier voulait présenter pour sa défense n'avaient pas été examinées, et que c'est à peine si on avait consenti à l'écouter.

J'écrivis donc à l'amiral Maréchal: je lui exposai ma manière de voir, je lui dis qu'il ne me semblait pas que les faits reprochés à l'officier fussent de nature à motiver son envoi devant un conseil d'enquête, et qu'en agissant ainsi, il s'était mêlé de la vie privée de cet officier; en outre, en raison de la façon bizarre dont avait été menée l'enquête, je dus blâmer la procédure suivie.

L'amiral me répondit sur un ton d'une violence extrême: « Votre lettre, écrit-il, ne peut étonner que de quelques sous-verges haineux qui ne méritent que le mépris... Un ministre dans les veines duquel circule de l'honneur et du sang français ne s'abaîsse pas à ce point. Qu'en pensez-vous? » Dans la lettre que je lui avais écrite, parlant de la composition du conseil d'enquête, je m'étais exprimé à peu près ainsi: « ... le conseil d'enquête choisi par vous... » Le mot « choisi », j'en conviens, n'était pas l'expression littérale exacte, mais elle était vraie dans une large mesure, puisque l'amiral choisissait le président et le rapporteur du conseil. Eh bien! savez-vous comment l'amiral Maréchal a qualifié cette expression? Il l'a qualifiée de « petite infamie ».

Un officier général, un amiral commandant une des plus importantes forces navales de la République a-t-il le droit de discuter les ordres du ministre duquel il relève? Non, n'est-ce pas, la question ne se pose même pas. Il n'a pas non plus, je pense, le droit de l'injurier. C'est cependant ce que l'amiral Maréchal n'a pas hésité à faire, vous l'avez vu.

J'ai soumis toutes les pièces, toutes, entendez-vous, à mes collègues au dernier conseil des ministres, tous ont été indignés et douloureusement surpris; tous ont été d'accord qu'il fallait faire un exemple et que l'amiral Maréchal méritait d'être sévèrement puni.

L'Eglise et l'Etat. La Petite République donne l'analyse suivante du projet de séparation des Eglises et de l'Etat que M. Briand a été chargé de rédiger pour la commission de la Chambre chargée d'étudier cette question:

Dans son projet, Briand établit la liberté absolue au point de vue religieux, mais il prend des précautions sérieuses et nécessaires contre les abus que pourraient commettre les Eglises en s'immisçant dans les affaires de l'Etat et en mettant leur influence au service d'une cause politique.

A ce point de vue, Briand serre de très près le droit commun. Il ne s'en écarte que dans l'intérêt de l'ordre public. Son projet fixe dans tous ses détails le régime qui suivra la dénonciation du Concordat. Il faut noter, toutefois, que Briand ne fait pas un sort particulier à l'Eglise catholique. Les règles qu'il édicte sont les mêmes pour toutes les religions, pour tous les cultes.

Les dispositions législatives présentées par notre ami établissent une présomption de propriété au bénéfice de l'Etat, des départements et des communes sur les églises, temples, synagogues, presbytères et autres édifices habités par les prêtres de tous ordres. Cependant un droit de revendication au profit des intéressés leur permettra, dans un délai déterminé, de prouver, s'ils le veulent, que ces établissements sont leur propriété, c'est-à-dire qu'ils ont été édifiés sans le concours de l'Etat, des départements et des communes.

Ajoutons qu'un système de pensions viagères est édicté au profit des ministres des cultes qui justifieront d'états de services suffisants. Ces pensions seront proportionnelles. La proportionnalité sera basée sur le nombre des années de fonctions rétribuées. Que deviendront les édifices occupés par les prêtres? Briand impose pendant cinq ans à l'Etat et aux communes l'obligation de louer ces édifices aux sociétés civiles formées pour l'entretien du culte. Les dispositions relatives à la location de ces immeubles sont, comme on le voit, très larges. Les sociétés civiles formées pour l'entretien du culte devront se conformer, sauf des restrictions très légères, à la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations. Le projet n'admet pas que ces associations, qui auront le droit de s'unir même sous une direction centrale, puissent recevoir des subventions des communes, des départements ou de l'Etat sous quelque forme que ce soit. D'après le projet de Briand, l'Etat ne s'immiscera en rien dans l'organisation intérieure des églises: fixation des tarifs; horaires des cérémonies, etc. La loi de police des cultes se bornera à réprimer les abus commis par les prêtres soit contre des particuliers, soit contre l'Etat. Comme le projet déposé par le citoyen Francis de Pressensac, le projet de Briand règle le régime des inhumations.

La récolte du blé a été meilleure en France cette année que la précédente: on compte, en 1903, une surface ensemencée de 6,539,176 hectares avec une production de 126,256,406 hectolitres; tandis qu'en 1902, les chiffres ont été de 6,814,986 hectares ensemencés, ayant rendu 124,296,601 hectolitres.

Italie. Le procès Murri-Bonmartini sera jugé à huis-clos. Les accusés se montrent très abattus du réquisitoire du procureur général, dont il leur a été donné communication.

Le docteur Secchi proteste énergiquement contre l'accusation de complicité. Linda Murri fait grand étalage de dévotion. Ces jours derniers, elle a demandé à se confesser et à communier. Elle passe une grande partie de ses journées en prières.

Le réquisitoire du procureur général met en relief les diverses tentatives d'empoisonnement auxquelles recourait Linda Murri et son complice, le docteur Secchi, pour se débarrasser du comte Bonmartini.

Linda, le docteur Secchi et l'avocat Murri, dit une dépêche de Bologne reçue par l'agen-

Sofia, 24 septembre. Répondant à la demande de la Bulgarie, le gouvernement turc a chargé le commissaire impérial ottoman de s'entendre avec le gouvernement bulgare.

Il rappelle qu'il a proposé une amnistie générale et la nomination d'une commission composée moitié de fonctionnaires ottomans, moitié de bulgares-macédoniens, qui aurait pour objet d'établir un projet assurant aux chrétiens l'admission dans les administrations, l'établissement d'une gendarmerie mixte et, dans les communes, l'autonomie administrative et la liberté scolaire.

Le cabinet Petof insiste de son côté, pour qu'il soit d'abord mis fin aux massacres, que l'état-major général ottoman rapporte les ordres de mobilisation, que les Macédoniens réfugiés en Bulgarie soient rapatriés par le gouvernement ottoman.

Si la Turquie accepte ces préliminaires, indispensables, d'après le cabinet bulgare, à l'ouverture des négociations concernant l'application des réformes, la mobilisation sera aussitôt arrêtée en Bulgarie, et les réservistes déjà convoqués seront licenciés.

Le docteur Christo Tatartcheff, président de l'Organisation macédonienne, a déclaré que les comités révolutionnaires n'attachaient aucune importance aux négociations engagées entre la Turquie et la Bulgarie.

Il estime que la Porte n'a entamé des négociations que pour gagner le temps nécessaire à l'extermination complète de ce qu'elle considère comme des éléments dangereux en Macédoine et à la concentration de ses troupes.

Le docteur Tatartcheff conclut en disant que seule l'intervention des puissances pourrait satisfaire les insurgés.

Saint-Petersbourg, 24 septembre. Un communiqué officiel du gouvernement expose que les tentatives de réformes dans les provinces turques, qui, au commencement, avaient été couronnées de succès, ont été troublées par les comités macédoniens, qui, dans des intentions égoïstes, se proposent de transformer l'organisation administrative de la Macédoine au profit de la Bulgarie.

Malgré les efforts faits dès le début par le gouvernement de Sofia, l'agitation a trouvé un grand développement dans la Bulgarie elle-même, parce qu'on espérait que le soulèvement forcerait la Russie à intervenir pour protéger des projets irréalisables. Seul le fait d'empêcher le passage des bandes sur le territoire turc et un arrêt complet de l'activité révolutionnaire des comités peuvent mettre fin à une excitation nuisible. C'est dans ce sens que les gouvernements russe et autrichien ont fait des représentations catégoriques à Sofia et à Constantinople.

En outre, les puissances signataires du traité de Berlin ont chargé leurs représentants d'expliquer à la Porte et à la Bulgarie que la situation présente créée par les comités ne change en rien le programme d'action élaboré par la Russie et l'Autriche, et que ni la Turquie ni la Bulgarie ne peuvent espérer d'appui de la part d'une puissance quelconque en cas de révolte ouverte ou secrète contre la réalisation de ce programme.

Préparatifs militaires russes. Voici ce qu'un correspondant de Moscou écrit au Times en date du 20 septembre:

Les préparatifs militaires de la Russie autour de la mer Noire sont poursuivis sans arrêt. Un officier pourvu d'un haut commandement convient que la Russie se prépare pour des éventualités militaires, mais il refuse de dire sur quelle frontière.

Des instructions ont été récemment envoyées aux commandants en chef des trois gouvernements militaires du sud: ils sont invités à parfaire leurs préparatifs en vue de pouvoir appeler sous les drapeaux trois ans de réserves au premier commandement. J'apprends que les réserves en question sont de celles qui ont fait un service récent.

Les inspecteurs du ministère de la guerre viennent d'achever un tour d'inspection extrêmement fatigant de toutes les forces de la Russie, hôpitaux, casernes et commissariats du sud et du sud-est. Des conférences extraordinaires ont été tenues et continuent d'avoir lieu à Odessa, à Kief et en d'autres quartiers généraux d'états-majors. Il a été procédé aussi à des changements nombreux et importants dans le commandement des régiments, des divisions et des commissariats. Toutes les lignes ferrées convergent vers la côte de la mer Noire ont été examinées à fond par un ingénieur militaire expert, assisté du chef des chemins de fer du sud-ouest et une commission technique spéciale.

France. La récolte du blé a été meilleure en France cette année que la précédente: on compte, en 1903, une surface ensemencée de 6,539,176 hectares avec une production de 126,256,406 hectolitres; tandis qu'en 1902, les chiffres ont été de 6,814,986 hectares ensemencés, ayant rendu 124,296,601 hectolitres.

Italie. Le procès Murri-Bonmartini sera jugé à huis-clos. Les accusés se montrent très abattus du réquisitoire du procureur général, dont il leur a été donné communication.

Le docteur Secchi proteste énergiquement contre l'accusation de complicité. Linda Murri fait grand étalage de dévotion. Ces jours derniers, elle a demandé à se confesser et à communier. Elle passe une grande partie de ses journées en prières.

Le réquisitoire du procureur général met en relief les diverses tentatives d'empoisonnement auxquelles recourait Linda Murri et son complice, le docteur Secchi, pour se débarrasser du comte Bonmartini.

Linda, le docteur Secchi et l'avocat Murri, dit une dépêche de Bologne reçue par l'agen-

Constantinople, 24 septembre. Une véritable bataille s'est engagée dans le défilé d'Orama. Les pertes des Turcs sont de cinq officiers et de 320 hommes tués ou blessés. Les insurgés ont eu vingt hommes hors de combat. Ils se maintiennent dans leurs positions, qui sont très fortes.

L'anarchie turque. Constantinople, 24 septembre. Une véritable bataille s'est engagée dans le défilé d'Orama. Les pertes des Turcs sont de cinq officiers et de 320 hommes tués ou blessés. Les insurgés ont eu vingt hommes hors de combat. Ils se maintiennent dans leurs positions, qui sont très fortes.

Banque fédérale
(SOCIÉTÉ ANONYME)
CAPITAL FR. 25,000,000
entièrement versés
Comptoirs à Zurich, St-Gall, Bâle, Berne, Chaux-de-Fonds, Lausanne, Vevey et Genève.
Nous émettons des
OBLIGATIONS 3 3/4 0/0 AU PAIR
avec coupons au 31 juillet, à 3 ans ferme, et 3 mois de dédit, en coupures de fr. 1000 et fr. 5000.
S'adresser à nos comptoirs.

Avances sur Titres
LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE
Avenue du Théâtre LAUSANNE Rue Charles Monnard, 1
consent des avances sur Titres courants au taux de 4 1/2 % Franco commission SANS EXIGER la signature de billets.
Les avances peuvent être faites en COMPTE-COURANT, c'est-à-dire que l'emprunteur peut rembourser en une fois, ou partiellement, à son gré.

SOCIÉTÉ DES HOTELS NATIONAL et CYVNE
MONTREUX
Le coupon de dividende n° 8, pour l'exercice 1902/03 est payable dès ce jour par 300 fr. à la Banque de Montreux, à ses succursales de Territet, Bon-Port et Aigle, et chez Messieurs Morel-Marcel, Ganther et Cie, à Lausanne.
Montreux, le 24 septembre 1903.
Le Conseil d'administration.

Université de Lausanne
Le programme des cours du semestre d'hiver 1903-1904 sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande au secrétariat de l'Université.
Le semestre d'hiver s'ouvre le 15 octobre.
6430 Le recteur: GRENIER.

Ecole industrielle cantonale et gymnase scientifique
Baccalauréat ès-Sciences
Une session extraordinaire d'examens pour l'obtention du baccalauréat ès-Sciences s'ouvrira le 5 octobre courant.
Les inscriptions seront reçues par le directeur soussigné jusqu'au 1^{er} octobre à midi.
S. MAY.

AVIS DE VENTE
Le samedi 26 septembre courant, à 3 heures après midi, à l'Hôtel de l'Union, aux Planches (Montreux), il sera exposé en vente aux enchères publiques, pour cause de partage, divers immeubles situés à Montreux, entre autres:
à Collonges sur Territet
une propriété avec une vue superbe et imprenable, ayant une grande maison d'habitation, avec eau, électricité, 15 pièces réparties en deux appartements indépendants, dépendances, terrasses, jardins et tout ce qui en fait un seul mais d'une superficie de 14 ares 30 centiares.
Facilité d'acquisition d'une partie des terrains attenants.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude du notaire L. ROSSET, à Montreux.

Vente aux enchères ensuite de faillite
Mardi le 13 octobre 1903, à 3 heures de l'après-midi, l'office des faillites de Bienne procédera dans son bureau à la vente aux enchères publiques des objets et dessous désignés provenant de la masse en faillite de Ed. von Känel, ancien magasin de musique, à Bienne, savoir: toutes les marchandises consistant en 2 pianos électriques, instruments de musique, livres de musique, papiers lignés pour la musique, cordes, cartes illustrées, etc., etc., le tout taxé à 8300 francs.
La vente aura lieu en bloc.
Pour voir les marchandises et pour renseignements, s'adresser à l'office des faillites à Bienne.
BIENNE, le 23 septembre 1903.

Propriété à vendre
à Esserts-de-Rive (Vallée de Joux)
On offre à vendre une propriété d'une contenance totale de 23 ha 40 a. (52 poses) en bois et champs avec maison d'habitation, dont 18 ha 45 a (41 poses) au même mas dans une agréable situation sur la rive gauche du lac de Joux, à proximité de deux gares, elle conviendrait particulièrement pour la construction de villas d'agrément ou d'hôtels-pensions.
S'adresser à M. César Rochat, Le Lieu, Vallée de Joux.

Suppression du frottage
à la brosse par le
VÉNITIEN
encaustique antiseptique
— à base de pin sylvestre —
Brillant éclatant et instantané pour parquets, meubles, linoléums.
EN VENTE A
L'Épicerie Bourgeoise
PLACE ST-LAURENT, 4, LAUSANNE

DEJEUNER FACILE A DIGERER
EXQUIS
CACAO SOLUBLE
PRÉPARATION INSTANTANÉE.
SUCHARD
CHOCOLAT
TOUJOURS LE MEILLEUR POUR CUIRE ET POUR GRAND PRIX
GARANTI PUR CACAO ET SUCRE
PARIS 1000

Vins de Bordeaux et de Maçon
garantis naturels et de bonne conservation
Recolte 1900 — 0,75 le litre
» 1899 — 0,80 »
» 1898 — 1,20 »
rendu franco de port et de droits en toute gare de Suisse par fûts de 110 et 225 lit.
Ecrire à MM. E. & J. Sallet, propriétaires, Bouscat, Médoc-France. 7543
Echantillons gratuits
Paiement à volonté.

PENSION CHERCHÉE
pour monsieur avec fille de 9 ans, dans bonne famille particulière ou petit pensionnat. Ecrire avec indication sous E3400L à Haasenstein et Vogler, Lausanne. 7521

DEUX JEUNES GENS, sympathiques et bien situés, désirent faire connaissance de dames
X de M., posterest., Montreux.

Petite pension de famille A ZURICH
maison moderne; se recommande aux parents dont le fils voudrait étudier à Zurich. Bons soins, belles chambres particulières ou petit pensionnat. Ecrire avec indication sous E3400L à Haasenstein et Vogler, Lausanne. 7521

BAZAR ORIENTAL
avenue du Théâtre, Lausanne. Importation de l'Orient, de la Chine et du Japon. Grand choix de porcelaines, soieries, Thés, etc. Prix très modérés.

Place de confiance pour dame.
On cherche pour une maison de corsets universellement connue, une dame distinguée, parlant français, allemand, anglais et italien, pour une place de confiance.
Les dames se sentant aptes à remplir cette place et aimant voyager dans différents pays, sont priées d'adresser leurs offres sous chiffres S 5484 Y à Haasenstein et Vogler, Berne.

KURSAAL
Ce soir, vendredi, à 8 1/2 h.
Immense succès de
INAUDI
le célèbre et phénoménal calculeur.
Nouveaux débuts.
N.-B. A 10 1/4 h. INAUDI

Doct. ROSSIER
DE RETOUR

Docteur Combe
de retour
Consultation les lundis, mercredi, samedi de 2 à 3 h. 1/2. — Il n'y aura plus de consultation le jeudi.

D' de RHAM
de retour.

C. ZBINDEN
médecin-dentiste
Place St-François, Lausanne
DE RETOUR

Fête vaudoise annuelle
de la Mission romande
ECUBLENS
Mardi 29 septembre, dès 10 heures du matin, dans la grande salle communale.
On trouvera des voitures à l'arrivée des trains à Renens.

Histoire de l'Art
Cours par professeur diplômé. Références de 1^{er} ordre à Lausanne, Arrangement à l'amiable. S'adresser sous chiffre X13614L, à Haasenstein et Vogler, Lausanne. 7453

CHANT
Mesdemoiselles Doret
ont repris leurs cours et leçons particulières. Nouveau domicile: Beau-Séjour 1.
UNE DANOISE
ayant fréquenté les meilleurs ateliers de Copenhague et sachant assez couramment le français désirent donner des leçons de dessin et peinture soit dans une famille, soit dans un pensionnat.
S'adr. S. P. 1330 L, à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

Raisins du Valais
Caisse de 5 kg. à 4 fr. franco. F. de Sèpibus, à Sion. — Téléphone. — Adr. télégraphique Franzibus, Sion.

RAISINS
Caisse 5 kg. fr. 4.50 franco
2 Caisse 10 kg. fr. 8.50 franco
Reprise si non convenant.
Emile Bender, Fully, Valais.

Raisins du Valais
O. de RIEDMATTEN, Sion
5 kg. franco, Fr. 4.50. — Remb.

Héli CAVIN
agent d'affaires patenté
à ouvert son bureau
A YVERDON
Hôtel de Ville n° 2.
Recouvrements amiables et par poursuites dans toute la Suisse.
Représentation des parties devant tous juges et tribunaux. 6446
Renseignements commerciaux.

GÉRANCES
Baisse du fromage
10 kg. fromage maigre et tendre fr. 6.50
» from. salé » 8.20
» jambon délicat » 15.-
» filet gras et os » 17.60
» lard maigre » 17.40
» » de bœuf » 16.20
» lard gras » 13.40
» saind., gar. pur » 13.60
» beur. coco végét. » 13.-
» raisins secs » 5.60
» macarons, corn. » 4.40
» riz fr. 3.40 et »
» oignons beaux » 1.50
» miel d'abeilles » 8.-
10 boîtes thon au sard. avec café » 3.30
Dés 50 kg. 0/0 de rabais
Dép. engr., Winiiger, Bosvil.

Pension VOGT-KEGI, Weinfelden
de jeunes gens (près du lac de Constance).
Externe et interne.
Bonne école supérieure. Nouv. méth. d'enseignement.
Par accord allemand. Beau parc, grandes forêts de sapins.
Sup. scj. pour des enfants faibles. — Prix 80-120 fr. par mois. Ref. M. Zangger, Dr.-med., Bâlestr., Zurich. 6272

Contre les maux d'estomac, pour faciliter la digestion et donner de l'appétit.
Essayez le **DIALYSE BOLAZ STOMACHIQUE**
préparé avec les plantes fraîches du pays.
En vente dans toutes les pharmacies en flacons de 1 et 2 francs. 3031

CIGARES HOLLANDAIS
FABRIQUE A. VERWER & ZONN, AMSTERDAM
Arome et qualité supérieures.
Vente en gros et en détail:
JEANRENAUD & MARGOT
agents généraux, Lausanne.

Poteaux imprégnés
de cuivre sulfaté,
suivant les prescriptions de la direction fédérale des télégraphes, pour conduites de force et de lumière électriques, sont livrés du grand entrepôt
RENER & Cie, établissement pour l'imprégnation, LOUGHEAN, Bienne.

Victoria-Duc
ou voiture analogue. Indiquer prix et provenance. Ecrire sous chiffre E3400L à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

PENSION
Une famille bien recommandée, recevra dès le 1^{er} octobre quelques demoiselles aux études. Situation salubre, maison confortable. Jardin. Bonne nourriture. Soins affectueux et surveillance des devoirs. Ecrire sous U 1396 L, à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

LEÇONS BRÈVES DE COMPTABILITÉ AMÉRICAINE. Succès garanti. Prospectus gratuits. H. Frisch, expert-comptable, Zurich. 5555

Nous avisons notre honorable clientèle, ainsi que le public en général, que notre

EXPOSITION

DES CHAPEAUX MODÈLES

et des NOUVEAUTÉS de la SAISON D'AUTOMNE et d'HIVER commence

VENDREDI 25 SEPTEMBRE

Notre choix en modèles, sortant des premiers ateliers de Paris, ainsi que d'un grand nombre de modèles exécutés par nous-mêmes est des plus riches et de fort bon goût.

Prière de visiter notre Exposition au 1^{er} étage. L'accès en est bienveillamment libre sans que l'on soit obligé d'acheter. 7520

LOEB FRÈRES

LAUSANNE.

THEE-MESSMER

Mélanges renommés. — Souchez les plus fins. — En vente chez: Louis Échérier, Henry Desponds, Pascal fils, rue de Bourg, 19, et Winandy et Cie.

CHOCOLAT KOHLER

Se trouve dans les meilleures maisons

AU PROGRÈS

27, rue de Bourg, 27
LAUSANNE
Grande mise en vente des
NOUVEAUTÉS D'AUTOMNE ET D'HIVER
Notre assortiment de
CONFECTIONS pour DAMES et ENFANTS
est au complet.
GRAND CHOIX DE FOURRURES
ÉTOLES, COLLIERS, CRAVATES
Nouveautés pour robes en zibelines, boutonnées, flammées, etc., etc.
OCCASIONS A TOUS NOS RAYONS

Technicien THURINGIEN HILMENAU
pour ingénieurs, techniciens et contremaîtres, architectes et mécaniciens. Staatskommissar. 5693

Deux demoiselles habitant la campagne, recevraient des enfants en pension
vie de famille et soins devenus. On recevrait aussi dame ou demoiselle ayant besoin de repos. — S'adresser à Mlle Cuanonlin, Sallavaux, Vully. 7408

Pension p^r jeunes filles
Plusieurs jeunes filles seraient reçues à partir du 15 oct. pour apprendre la langue française. Vie de famille. Musique, enseignement des langues, travaux à l'aiguille et tenue du ménage. Prix de pension modérés. Références d'ancienne pensionnaires. Adresser offres sous chiffre E3400L à Haasenstein et Vogler, Berne. 7325

Enormement bon marché
sont mes bicyclettes, accessoires et engins.
Demandez le catalogue principal gratis et franco d'une des premières maisons de vélos, contenant plus de 500 gravures. Robert König, Bâle. 9753

L'UNION DES BUREAUX de publicité
reçoit journellement des offres pour emplois et dans divers bureaux et magasins. Modistes, voyageurs et représentants, directeurs, techniciens, etc., pour Suisse, France, Belgique, Allemagne, etc. Bureaux à Paris, Marseille, Lyon, Bruxelles, Francfort, Zurich, etc. Timbre-réponse. Aucune taxe pour l'obtention d'emploi. S'adresser au Bureau de Genève, G, Villoreuse.

A louer immédiatement
Maison Noverraz A RIEZ
Petit appartement fraîchement remis à neuf, au rez-de-chaussée, comprenant une cuisine spacieuse et deux chambres avec vastes placards. Eau sur l'évier et cabinet d'aisances dans l'appartement. Cave, galetas et petit jardin. Loyer annuel: Deux cent-quarante francs. 7129

Magnifiques locaux
au centre des affaires pour bureau ou société. Eau et gaz. Etude Coudon et Gohay, notaires, La Glisse, Lausanne.

Demaiselle allemande
avec bonne prononciation, peut donner des leçons de langue allemande dans une famille distinguée. Offres sous chiffre E3400L à Haasenstein et Vogler, Lausanne. 7391

On demande FEMME DE CHAMBRE
connaissant parfaitement le service de table et des chambres, pour une famille de trois personnes.
S'adr. à Mme de Tavel, villa Magnolins. Il ne sera répondu qu'aux offres accompagnées de sérieux références.
Représentants sérieux, actifs, solvables, sont demandés pour la vente exclusive d'un produit nouveau pour la toilette, d'une vente considérable.
Bonne provision, bénéf. assurés. S'adresser sous chiffre E3400L à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

On demande à acheter
La grande Chronique
ancienne et moderne de Hollande, Zélande, Frise, etc. par Le Pelit, greffier de Bellone, Amst. et Paris. Adresser les offres à M. S. indication du prix à M. S. Villa Maria-Belgia, La Tour de Peliz.

jeune demoiselle
capable d'enseigner la musique et le français. Offres avec références et conditions sous chiffre E3400L à Haasenstein et Vogler, Lausanne. 7491

DEMANDES DE PLACES
UNE SUEDOISE
cherche place dans pensionnat ou famille. Elle parle assez bien le français et enseignait différents arts d'agrément ainsi qu'elle alternerait la maîtresse de la maison à différents occupations. S'adresser à E. J. Haasenstein et Vogler, Lausanne.

ARCHITECTE
22 ans, années de pratique à Paris, actuellement chef de bureau, cherche emploi chez architecte ou entrepreneur de la Suisse française. Adresser offres sous U 1396 L, à Haasenstein et Vogler, Lausanne. 7512

JEUNE FILLE
de 22 ans, munie de bons certificats, cherche place auprès d'enfants dans une bonne famille ou comme aide de la maîtresse de maison. S'adr. sous chiffre E3400L à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

Jeune homme de 18 ans, ayant fréquenté une école supérieure, grand et fort, désire
apprendre la cuisine dans bon hôtel ou pension de la Suisse française. Évén. en France contre paiement de l'indemnité nécessaire. Offres sous U 1396 L, à Haasenstein et Vogler, Bâle.

JEUNE HOMME
de bonne famille de Berne, cherche place dans une maison de commerce à Genève, comme

volontaire
où il pourrait se perfectionner dans tout ce qui est en la partie commerciale. Adresser les offres sous chiffre 011073, à Orell Füssli, publicité, BERNE.

Un caetier connaissant tout le canton de Fribourg et sachant les deux langues, cherche place. 7332

Représentation
d'une maison de vin. Armes offr. sous chiffre H574L, à l'agence de publicité, Haasenstein et Vogler, Fribourg.

Demaiselle française, 23 ans, sachant très bien la couture et la lingerie, demande pour le 1^{er} octobre place de femme de chambre dans une famille distinguée. Très bonnes références. Offres sous chiffre H 335 L, à Haasenstein et Vogler, Lausanne. 7418

UNE JEUNE FILLE
n'ayant pas de service, mais sachant très bien cuire et repasser, désire avoir comme première bonne femme de chambre. Adresser offres à Mme Grossen, Aubonne. 7484

SOMMELIER
7449. Jeune Wurtembergeois ayant servi pendant trois ans dans bonne maison allemande, cherche place dans grand hôtel de la Suisse française pour la saison d'été. S'adr. à J. Pfetscher, à Sion, près Blaubœren, Wurtemberg.

Marchand tailleur, ayant été à la tête d'une maison pendant de nombreuses années, cherche place comme

VOYAGEUR
pour la Suisse française. Adresse: poste restante, F. W. 50, Vevey. 7474

Jeune demoiselle
parlant français et allemand, bonne pianiste, élève du Conservatoire de Leipzig, désire place dans famille ou pensionnat.
Pour offres, écrire à J. poste restante, 25, Yverdon.

UNE JEUNE FILLE
allemande, sachant bien le français, cherche place comme aide de salle dans un hôtel ou pensionnat de Montreux ou alentours. S'adresser à l'Hotel-Pension Fry, Genève. 7590

LA NEW-YORK
Compagnie internationale d'assurance sur la vie. L'assurance-Placement à intérêt 4 0/0 garanti qui combine l'épargne et le placement, est celle que toute personne vraiment soucieuse de ses intérêts devrait adopter.
On demande le prospectus «New York» de l'Agence principale de la New-York, Place St-François, 1, Lausanne.

INSTITUT MERKUR
HORW, près LUCERNE.
pour jeunes gens qui doivent apprendre à fond et rapidement l'allemand, l'anglais, l'italien, les langues commerciales. Four programmes s'adresser à la Direction, 468

PENSION
Dans famille de pasteur, au bord du lac, éman. Grand jardin. Le Rivage. La Tour de Peliz (Vevey). 7501

On demande à acheter
ancienne et moderne de Hollande, Zélande, Frise, etc. par Le Pelit, greffier de Bellone, Amst. et Paris. Adresser les offres à M. S. indication du prix à M. S. Villa Maria-Belgia, La Tour de Peliz.

FAUCONNE DE TIMBRES CAOUTCHOUC
TIMBRES METAL et tous accessoires
FERNAND JUNOD
3, Pl. Riponne, LAUSANNE
Plaques émail en tous genres. 7531

Pour fumeurs en villégiature
Cigares en folles de 25 p. depuis 1 fr. Le Petit, Fribourg. 100 p. dep. 3 fr. Garantie contre remboursement sans retour du courrier.
Cigarettes et tabacs de la Régie française. Cigarettes-gympiennes, turques et russes, en 50, 50 et 100 pièces dans tous les prix.
Magasin de cigares et tabacs
A. PETER-MOHN
2, rue St-Pierre, 2
LAUSANNE

JEUNE FILLE
de bonne famille cherche place de suite dans un hôtel ou bon restaurant, comme cuisinière, garçon, etc. Offres sous chiffre H 335 L, à Haasenstein et Vogler, Berne. 7339

CERCUEILS
CH. CHEVALLAZ
Rue du Pont 3501
LAUSANNE
Transports funèbres.
Couronnes mortuaires.

**M. Daniel Rey, à Carrouge, M. et Mme Charles Mottaz et famille à Charrouge, M. et Mme J. Mojonville, M. et Mme veuve Jules Mottaz et famille, à Mézières, M. François Rey, Mme veuve Henri Rey et famille, à Carrouge, M. et Mme Vuagniaux-Rey et famille, M. et Mme L. Grandchamp-Rey et famille, à Sion, M. et Mme Charles Mottaz et famille, à Echallens, M. et Mme E. Trouve-Mottaz et famille, à Montmirail, Sallè, M. et Mme Constant Pottier et famille, à Thierrens, M. et Mme L. Pottier, à Bonvillars, M. et Mme Gillieron-Fornalier, et famille, à Fribourg, font part de la perte cruelle, survenue à la suite d'un accès de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame
Rosine REY,
née Mottaz,
leur chère épouse, sourbelle, belle-sœur, grand-tante, arrière-grand-tante, que Dieu a retiré à Lui après une longue et pénible maladie, vendredis 25, à 2 heures de l'après-midi, dans sa 69^{ème} année.
L'enterrement aura lieu à Carrouge, le dimanche 27, à 3 1/2 h.
Le présent avis tient lieu de notice.
Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu.
Math. v. s.**

**Monsieur et Madame André Hectier de Boislandier, de la Grande, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Charles
Hectier de Boislandier,
leur mère et belle-mère, décédée à Bernières-sur-Mer (Calvados), le 18 septembre 1903, à l'âge de 88 ans.
Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.**

Madame Albert Fraillon, Monsieur et Madame Emile Dutoit et leurs enfants, et les neveux et nièces de feu M. Louis Mercier-Fraillon expriment leur profonde reconnaissance à toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie dans l'épreuve qui vient de les frapper.

Mme Léon Martinet Richard et ses enfants, à Oron et à Paris, dans un grand deuil, adressent aux nombreux témoignages de sympathie, remerciement sincèrement fait, toutes les personnes qui leur ont prêté leur grand deuil.